



# Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2011/2225(DEC)	Procédure terminée
Rapports spéciaux de la Cour des comptes dans le cadre de la décharge de la Commission 2010		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> <a href="#">Contrôle budgétaire</a>		03/03/2011
		PPE <a href="#">FJELLNER Christofer</a>	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		PPE <a href="#">IVANOVA Iliana</a>	
		ALDE <a href="#">GERBRANDY Gerben-Jan</a>	
		Verts/ALE <a href="#">STAES Bart</a>	
		ECR <a href="#">CZARNECKI Ryszard</a>	
		EFD <a href="#">ANDREASEN Marta</a>	
		NI <a href="#">EHRENHAUSER Martin</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>AFET</b> <a href="#">Affaires étrangères</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>DEVE</b> <a href="#">Développement</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>INTA</b> <a href="#">Commerce international</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>BUDG</b> <a href="#">Budgets</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>ECON</b> <a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>EMPL</b> <a href="#">Emploi et affaires sociales</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>ENVI</b> <a href="#">Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>ITRE</b> <a href="#">Industrie, recherche et énergie</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>IMCO</b> <a href="#">Marché intérieur et protection des consommateurs</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>TRAN</b> <a href="#">Transports et tourisme</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>REGI</b> <a href="#">Développement régional</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

	<b>AGRI</b> <a href="#">Agriculture et développement rural</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>PECH</b> <a href="#">Pêche</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>CULT</b> <a href="#">Culture et éducation</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>JURI</b> <a href="#">Affaires juridiques</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>LIBE</b> <a href="#">Libertés civiles, justice et affaires intérieures</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>AFCO</b> <a href="#">Affaires constitutionnelles</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>FEMM</b> <a href="#">Droits de la femme et égalité des genres</a>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
<b>Commission européenne</b>	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire ŠEMETA Algirdas

Événements clés			
26/03/2012	Vote en commission		
03/04/2012	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A7-0102/2012</a>	Résumé
10/05/2012	Résultat du vote au parlement		
10/05/2012	Débat en plénière		
10/05/2012	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0154/2012</a>	Résumé
10/05/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2011/2225(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/07186

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE473.812</a>	22/02/2012	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE483.832</a>	07/03/2012	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A7-0102/2012</a>	03/04/2012	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T7-0154/2012</a>	10/05/2012	EP	Résumé

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Christofer FJELLNER (PPE, SE) sur les rapports spéciaux de la Cour des comptes européenne dans le cadre de la décharge de la Commission pour l'exercice 2010.

Dans le projet de résolution, les députés rappellent que les rapports spéciaux de la Cour des comptes fournissent des informations sur les problèmes liés à la mise en œuvre des fonds et se révèlent ainsi utiles pour le Parlement dans l'exercice de son rôle d'autorité de décharge.

Ils indiquent également que les conclusions relatives aux rapports spéciaux de la Cour des comptes font partie intégrante de la résolution relative à la procédure de [décharge générale](#) sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010, section III - Commission.

Les députés reviennent ensuite sur chacun des rapports spéciaux en question et font un certain nombre de recommandations en vue d'améliorer l'utilisation des fonds communautaires.

Pour rappel, ces rapports spéciaux portaient sur les thématiques suivantes :

- Rapport spécial n° 7/2010 de la Cour des comptes intitulé "Audit de la procédure d'apurement des comptes" ;
- Rapport spécial n° 13/2010 de la Cour des comptes intitulé "Le nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat a-t-il connu un lancement réussi dans le Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et produit-il des résultats?" ;
- Rapport spécial n° 14/2010 de la Cour des comptes intitulé "la gestion, par la Commission, du système de contrôles vétérinaires des importations de viande mis en place à la suite des réformes de la législation en matière d'hygiène en 2004" ;
- Rapport spécial n° 1/2011 de la Cour des comptes intitulé "la déconcentration de la gestion de l'aide extérieure par la Commission, de ses services centraux vers ses délégations, s'est-elle traduite par une amélioration des interventions?" ;
- Rapport spécial n° 2/2011 de la Cour des comptes intitulé "Suivi du rapport spécial n° 1/2005 relatif à la gestion de l'Office européen de lutte antifraude" ;
- Rapport spécial n° 3/2011 de la Cour des comptes intitulé "L'efficacité et l'efficacé des contributions de l'UE acheminées par des organisations des Nations unies dans des pays affectés par des conflits" ;
- Rapport spécial n° 4/2011 de la Cour des comptes intitulé "Audit du mécanisme de garantie pour les PME" ;
- Rapport spécial n° 5/2011 de la Cour des comptes intitulé "Régime de paiement unique (RPU): questions à examiner en vue d'améliorer la bonne gestion financière" ;
- Rapport spécial n° 6/2011 de la Cour des comptes intitulé "Quelle efficacité pour les projets touristiques cofinancés par le FEDER?" ;
- Rapport spécial n° 7/2011 de la Cour des comptes intitulé "L'aide agro-environnementale est-elle conçue et gérée de manière satisfaisante?" ;
- Rapport spécial n° 8/2011 de la Cour des comptes intitulé "Recouvrement des paiements indus effectués dans le cadre de la politique agricole commune" ;
- Rapport spécial n° 9/2011 de la Cour des comptes intitulé "Les projets d'administration en ligne soutenus par le FEDER ont-ils été efficaces?" ;
- Rapport spécial n° 10/2011 de la Cour des comptes intitulé "Les programmes «Lait aux écoliers» et «Fruits à l'école» sont-ils efficaces?" ;
- Rapport spécial n° 11/2011 de la Cour des comptes intitulé "La conception et la gestion du système des indications géographiques garantissent-elles son efficacité?" ;
- Rapport spécial n° 15/2011 de la Cour des comptes intitulé "Les procédures de la Commission permettent-elles de garantir une gestion efficace du contrôle des aides d'État?"

Un résumé [des rapports spéciaux](#) en question figurent sur le site de la Cour des comptes.

## Rapports spéciaux de la Cour des comptes dans le cadre de la décharge de la Commission 2010

---

Le Parlement européen a adopté par 571 voix pour, 61 voix contre et 15 abstentions, une résolution sur les rapports spéciaux de la Cour des comptes européenne dans le cadre de la décharge de la Commission 2010.

La résolution rappelle que les rapports spéciaux de la Cour des comptes fournissent des informations sur les problèmes liés à la mise en œuvre des fonds et se révèlent ainsi utiles pour le Parlement dans l'exercice de son rôle d'autorité de décharge.

Le Parlement indique également que les conclusions relatives aux rapports spéciaux de la Cour des comptes font partie intégrante de la résolution relative à la procédure de [décharge générale](#) sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010, section III - Commission.

Il revient ensuite sur chacun des rapports spéciaux en question et fait un certain nombre de recommandations en vue d'améliorer l'utilisation des fonds communautaires.

Pour rappel, ces rapports spéciaux portaient sur les thématiques suivantes :

- Rapport spécial n° 7/2010 de la Cour des comptes intitulé "Audit de la procédure d'apurement des comptes" ;
- Rapport spécial n° 13/2010 de la Cour des comptes intitulé "Le nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat a-t-il connu un lancement réussi dans le Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et produit-il des résultats?" ;
- Rapport spécial n° 14/2010 de la Cour des comptes intitulé "la gestion, par la Commission, du système de contrôles vétérinaires des importations de viande mis en place à la suite des réformes de la législation en matière d'hygiène en 2004" ;
- Rapport spécial n° 1/2011 de la Cour des comptes intitulé "la déconcentration de la gestion de l'aide extérieure par la Commission, de ses services centraux vers ses délégations, s'est-elle traduite par une amélioration des interventions?" ;
- Rapport spécial n° 2/2011 de la Cour des comptes intitulé "Suivi du rapport spécial n° 1/2005 relatif à la gestion de l'Office européen de lutte antifraude" ;
- Rapport spécial n° 3/2011 de la Cour des comptes intitulé "L'efficacité et l'efficacé des contributions de l'UE acheminées par des organisations des Nations unies dans des pays affectés par des conflits" ;
- Rapport spécial n° 4/2011 de la Cour des comptes intitulé "Audit du mécanisme de garantie pour les PME" ;
- Rapport spécial n° 5/2011 de la Cour des comptes intitulé "Régime de paiement unique (RPU): questions à examiner en vue d'améliorer la bonne gestion financière" ;
- Rapport spécial n° 6/2011 de la Cour des comptes intitulé "Quelle efficacité pour les projets touristiques cofinancés par le FEDER?" ;

- Rapport spécial n° 7/2011 de la Cour des comptes intitulé "L'aide agro-environnementale est-elle conçue et gérée de manière satisfaisante?" ;
- Rapport spécial n° 8/2011 de la Cour des comptes intitulé "Recouvrement des paiements indus effectués dans le cadre de la politique agricole commune" ;
- Rapport spécial n° 9/2011 de la Cour des comptes intitulé "Les projets d'administration en ligne soutenus par le FEDER ont-ils été efficaces?" ;
- Rapport spécial n° 10/2011 de la Cour des comptes intitulé "Les programmes «Lait aux écoliers» et «Fruits à l'école» sont-ils efficaces?" ;
- Rapport spécial n° 11/2011 de la Cour des comptes intitulé "La conception et la gestion du système des indications géographiques garantissent-elles son efficacité?" ;
- Rapport spécial n° 15/2011 de la Cour des comptes intitulé "Les procédures de la Commission permettent-elles de garantir une gestion efficace du contrôle des aides d'État?"

Un résumé [des rapports spéciaux](#) en question figure sur le site de la Cour des comptes.